



Charte de l'association « Tous Créoles ! »

Association Loi 1901, déclarée à la Préfecture de la Martinique sous le N° W9M1000975 - Siret : 509 435 194 00014

« Faire de nos différences une œuvre collective »

Notre créolité trouve sa source dans la pluralité de nos origines, issues principalement de la Grande Rencontre outremer entre l'Afrique et l'Europe, que des apports de la Caraïbe, de l'Inde, de la Chine et du Levant ont contribué à enrichir au long des siècles.

Cette créolité ne constitue nullement une identité figée, mais le fruit d'échanges et de mélanges constants ; c'est un sentiment d'appartenance ; c'est une façon de penser, de parler, de voir, de vivre, de percevoir l'Autre ; c'est une histoire et un patrimoine ; c'est une personnalité et une émotion collectives rompant définitivement avec une structuration identitaire immuable : notre créolité d'aujourd'hui diffère de celle des siècles précédents, comme de celle qui sera dans les temps à venir.

Notre créolité est une novation qui préfigure certainement l'individu de demain, elle entremêle l'Homme, le met en contact avec d'autres cultures, qu'elle lui permet d'assimiler.

On peut être créole de naissance ou de cœur, de culture, ou encore créole d'adoption. Le rester est un effet de l'âme ou de la volonté. Où qu'il vive, l'Homme créole, membre d'une humanité aux personnalités ethniques diverses, porte en lui la créolité.

Le Créole est, dans tous les cas, l'agrégat dynamique de cultures devenues au fil du temps, par les secousses de l'histoire et la grâce de la nature, un être remarquable rassemblant les diversités, tout en laissant leur place aux particularités.

La mission que se donne l'association « Tous Créoles ! » est de contribuer à la consolidation d'un monde créole solidaire, apaisé et affranchi de tout sectarisme ; de lutter contre le racisme, le communautarisme et l'exclusion ; de servir autrui, de promouvoir avec probité des normes d'honnêteté intellectuelle ; de faire progresser la connaissance et les échanges entre les peuples et les cultures en réunissant des femmes et des hommes de bonne volonté.

Considérant que notre créolité est une communauté de dialogue, d'échange et de partage des ancestralités, il convient de l'accompagner d'une volonté de vivre ensemble.

Cette mission, tant collective qu'individuelle, doit s'accomplir dans un esprit de sincérité et de respect de l'Autre. Elle doit se conduire avec un véritable sens de l'amitié, de l'égalité, et dans l'acceptation de l'Histoire dans toute sa complexité.

Être membre de l'association « Tous Créoles ! », c'est :

- affirmer avec fierté sa personnalité créole, car elle correspond à un choix assumé ;
- rejeter définitivement la perception de l'Autre au travers de sa seule apparence ;
- partager une vision ouverte de notre société et du Monde ;
- être intimement convaincu que notre créolité n'est pas un attribut identitaire, mais bien un processus constant de partage, de projet et de progrès ;
- maintenir une étroite liaison entre les besoins de l'individu et les exigences collectives ;
- adopter une approche centrée sur la reconnaissance et la valorisation des différences et des caractéristiques personnelles comme éléments de richesse ;
- lutter avec obstination pour le respect de la dignité humaine, contre toute forme de racisme, de discrimination, d'ostracisme ou de xénophobie à l'encontre de quiconque ou de toute minorité ;
- considérer comme progrès essentiel la démarche d'une société qui accueille et fait sienne la richesse de toutes ses composantes ;
- faire œuvre de mémoire utile, afin que le passé soit le tremplin d'un futur commun et partagé ;
- faire preuve de tolérance, avoir le courage de penser différemment, l'audace de croire que l'on peut changer les choses, et la volonté d'y parvenir ;
- transmettre à son entourage les valeurs évoquées dans la présente charte pour construire une société plus harmonieuse.

Agir pour « Tous Créoles ! », c'est :

- se fédérer pour s'enrichir des valeurs des uns et des autres ;
- dynamiser ses réseaux d'influence pour la promotion de notre créolité ;
- porter la défense et la mise en valeur des langues créoles ;
- utiliser son autorité morale personnelle pour condamner et dénoncer sans honte ni faiblesse tout propos injurieux, discriminatoire ou raciste à l'égard de quiconque ou de toute minorité ;
- pratiquer dans sa vie quotidienne l'idéal de partage, d'amitié et d'équité ;
- œuvrer chaque jour pour permettre à celles et ceux qui composent la communauté créole d'apprendre à mieux se connaître et à se respecter, dans leurs différentes singularités ;
- faire progresser l'entente entre les peuples, en cultivant des relations de paix et d'amitié entre les individus ;
- agir autant que possible dans tous les domaines de la société (éducation, santé, entreprise, arts, sports, loisirs, culture), dans le respect de l'environnement et de la dignité de toute personne humaine ;
- promouvoir l'idée que ce qui rassemble les hommes est plus important que ce qui les divise, qu'être différent est une richesse et non un danger.

Toute personne adhérant à cette charte s'engage pour la consolidation d'une société nouvelle, forte de notre créolité d'aujourd'hui et de demain.

Kréyol sé an bel chans !

Martinique, le 22 mai 2012